



**AUTORISATION DE PRET DE MOBILIER MUNICIPAL AUX PARTICULIERS
A TITRE GRACIEUX**

M.

Adresse :

Téléphone portable

Courriel

est autorisé (e) à utiliser le mobilier municipal (10 tables (115 x 80) et 40 chaises maximum)

Date :

Nombre de tables : Nombre de pieds : Nombre de traverses :

Nombre de chaises :

Objet de la location :

Sous réserve d'acquitter 100 € de caution pour nettoyage non conforme et 500 € pour dégradation du mobilier.

(Chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

- 1) Le bénéficiaire devra se conformer au règlement d'utilisation pour le prêt de mobilier municipal et déclare avoir pris connaissance du règlement qui m'a été remis.
- 2) La présente autorisation est individuelle. Son bénéficiaire ci-dessus désigné ne pourra la céder à un tiers sous peine de retrait immédiat.
- 3) La remise du mobilier aura lieu le vendredi de 9 h 45 à 11 h 00 (sur rendez-vous auprès de la police municipale). Le retour du mobilier aura lieu le lundi de 9 h 45 à 11 h 00 (sur rendez-vous auprès de la police municipale). L'état et la propreté seront vérifiés à la remise et au retour du mobilier prêté.
- 4) Le bénéficiaire se verra remettre un double de cette présente autorisation.

Fait à BOULOC, le

Le bénéficiaire
(Signature)

Le Maire,